

Journée internationale des droits de l'Enfant ?

URGENCE JEUNES MIGRANTS 44



Le droit à l'éducation est inscrit dans notre constitution et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Et pourtant...Ici... A Nantes... En France... Les portes de l'éducation leur sont fermées car depuis trois ans le Recteur interdit aux chefs d'établissement publics de les inscrire.

Nous, citoyen-nes de ce pays, exigeons que tou-ttes les jeunes migrant-es soient scolarisé-es.

Rassemblement citoyen, Mercredi 21 novembre à 14 h place du Bouffay à Nantes

Venez nous rejoindre, venons en nombre exiger ce droit à l'éducation, indispensable à tout être humain.

Signatures : UJM44 , RESF, AJS, école JeM, SJMMIE, Afrique-Loire, SMIR, CEMEA, GREF, CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Gasprom, JOC, LDH, Hébergeurs Solidaires

Ils et elles ont 15 ans, 16 ans, 17ans, aucun-e n'a choisi l'exil, tou-ttes l'ont subi. Aujourd'hui, ils et elles sont là. A l'abandon dans les rues de Nantes. Et tous les jours, nous, simples citoyen-nes qui les côtoyons, nous constatons que **leurs droits en tant qu'enfants sont bafoués.**

Ici, après une contestable évaluation, on dénie leur identité. Rejeté-es par le Conseil Départemental, ils et elles se retrouvent dans un « no mans' land du droit ». « ni mineur-es » pour la protection, « ni majeur-es » pour le droit à l'asile. Ils et elles sont environ 300 dans les rues de Nantes.

Ils et elles vivent à la rue ou dans des squats. Seul-es, sans aucune protection, sans repères, à la merci de toutes les formes d'agression et de déviance. **Seule l'école pourrait les aider à se restructurer mais les portes de l'éducation leur sont fermées car depuis trois ans le Recteur interdit de fait aux chefs d'établissement publics de les inscrire. L'éducation est une priorité.**

Or bon nombre d'entre elles et eux n'ont jamais été scolarisé-es dans leur pays d'origine. Apprendre notre langue, lire, écrire, compter leur est actuellement refusé, de ce fait, tous les accès à une vie normale leur sont inaccessibles.

En les privant de scolarité, on les prive de ce qui leur permettrait de retrouver un jour leur dignité, de s'imprégner de notre culture, de nos valeurs démocratiques, d'acquérir une formation pour construire leur avenir.

Nous, citoyen-nes de ce pays, proclamons que le droit à l'éducation est inscrit dans notre Constitution. Que ce droit est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a signée en novembre 1989.

Texte de la Convention de New York 1989

« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités*
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. »*

Nous dénonçons le fait que ce droit ne soit pas respecté par l'Etat français pour les jeunes migrant-es qui vivent sur notre sol.

Nous, habitant-es de Nantes et de l'agglomération, proclamons que « **L'éducation est un droit** » dont la ville de Nantes s'est portée garante dans une charte nantaise pour les droits de l'enfant en 2003.

Nous demandons à la ville d'intervenir d'urgence auprès du rectorat pour que ce droit soit respecté pour les jeunes migrant-es rejeté-es de la protection de l'enfance.

D'autres villes l'ont fait ... Nantes se doit de le faire. La fierté d'une ville et de ses habitant-es se lit dans ses actes.